



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : AIN

Référence : 1000524978

Discipline : P4500 - Génie mécanique maintenance véhicules (P4500)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0010020S

Nom de l'établissement : Lycée professionnel Georges Charpak - Lycée des métiers de la maintenance des engins mécaniques

Commune : CHATILLON-SUR-CHALARONNE

Adresse : Avenue Charles de Gaulle 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE

Courriel : ce.0010020s@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Enseigner en CAP et BAC Pro en maintenance des matériels option machines agricoles et/ou construction manutention,
S'intégrer et travailler en étroite collaboration avec l'équipe d'enseignants professionnels du lycée
Fort investissement et implication dans un lycée de petite taille en zone rurale

Missions

Participation à la promotion de la maintenance des matériels (salons, forums...)
Visites de stages dans un rayon à l'échelle de la Région
Vacations pour les Terminales apprentis

Compétences requises

Connaissances des référentiels CAP et Bac Pro pour les trois options de la maintenance des matériels
Maîtrise d'activités en atelier sur les matériels agricoles, de construction et de manutention
Maîtrise des connaissances techniques de cette filière pour créer des supports pédagogiques pour les élèves et les apprentis.
Maîtrise nécessaire de l'hydraulique
Connaissance du réseau des professionnels de la maintenance des matériels sur une des trois options

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :
Marie-Pierre NAUCHE (m-pierre.nauche@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.